



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 18 mars 2021

REÇU
Par Alf Christian, 13:00, 18/03/2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet des disparitions inquiétantes.

A suivre les avis de recherche émis par la Police et relayés ces dernières semaines par la presse, on peut avoir l'impression que le nombre de disparitions serait en augmentation ces derniers temps. Il semble aussi qu'il s'agit souvent de mineurs qui sont portés disparus.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

- Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils nous indiquer si les statistiques à leur disposition corroborent cette impression ? Y aurait-il éventuellement une relation causale avec la crise sanitaire actuelle ?
- Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils nous fournir un relevé statistique du nombre de disparitions au sens de l'article 43-1 du Code de procédure pénale depuis 2017 (en distinguant entre hommes et femmes, mineurs, majeurs et majeurs protégés) ? Les autorités ont-elles pu constater une hausse de disparitions pour des périodes précises (certains mois) au cours d'une même année ?
- Alors que d'après le prédit article 43-1 du Code de procédure pénale, la disparition d'un mineur (comme d'un majeur protégé) est par définition considérée comme inquiétante, Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils préciser dans quels cas de figure le procureur d'Etat décide, s'il y a lieu de procéder à la publication d'un avis de recherche ? Ces instructions sont-elles systématiques en présence de mineurs ou majeurs protégés portés disparus ?
- Comment s'organise concrètement le suivi de ces personnes, une fois retrouvées ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Nancy Arendt
Députée

Paul Galles
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 18 mars 2021

Objet : Question parlementaire n° 3877 du 18.03.2021 de Madame la Députée Nancy Arendt épouse Kemp et de Monsieur le Député Paul Galles - Disparitions inquiétantes

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés